



Note d'unité n°2017-001 décision du 24 mars 2017
Portant délégation de signature du Directeur de l'Unité Opérationnelle centre bus de
Montrouge
au Gestionnaire du site industriel de Montrouge

Le Directeur de l'Unité Opérationnelle centre bus de Montrouge,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs n° 2014-79 consentie le 01 janvier 2015 au Directeur du département MRB par le Président-Directeur général de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs n° 2015-5019-RH consentie le 1^{er} janvier 2015 au Directeur de l'unité opérationnelle du Centre Bus de Montrouge par le Directeur du département MRB ;

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à Nicolas CARLIER, gestionnaire du site de Montrouge, à l'effet de signer, en son nom, les actes, décisions et documents relatifs aux attributions mentionnées dans la délégation de pouvoir susvisée, et notamment les actes suivants pris pour les besoins de l'activité de l'unité opérationnelle Montrouge :

1.1. – L'établissement et la signature des permis feu.

1.2. – La signature :

- des bordereaux de suivi de déchets industriels
- des bordereaux de suivi de déchets infectieux

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Nicolas CARLIER, gestionnaire du site Montrouge, de donner délégation à l'effet de signer en son nom tous les actes susvisés dont la signature a été déléguée par la présente décision à :

- Ghuizlane ATMANI, responsable maintenance Bagneux
- Claude AUFSATZ, responsable d'atelier Bagneux
- Olivier BOUDOUX, responsable Relais Bus de Massy
- Laurent TAUSCHER, responsable d'Atelier Relais Bus de Massy

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires visés à l'article 2, de donner délégation à l'effet de signer en son nom tous les actes susvisés dont la signature a été déléguée par la présente décision à

- Nicolas BICHON, responsable Equipe Mécanique Bagneux
- Denis DRIGNY, responsable Equipe de Nuit Bagneux
- Marc BRANGOULO, responsable Equipe de Soirée Bagneux
- Jean Marc GIAT, responsable Pôle Technique Bagneux
- Jean François PLANCY, responsable Production Relais Bus de Massy
- Mathieu MULLER, responsable Equipe de Soirée Relais Bus de Massy
- Fabrice CONTICELLO, responsable Equipe de Nuit Relais Bus de Massy
- Philippe GAUJOUR, responsable Pôle Technique Relais Bus de Massy

Article 4

La présente décision annule et remplace la note d'Unité n°2015-5254 du 13 mars 2015.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des actes de la RATP*, disponible sur le site internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait le 24/03/2017

Philippe FOURNIER
Directeur de l'Unité Opérationnelle de Montrouge